

# Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons.



## PLAN STRATEGIQUE

Années 2020 – 2022.

- ✓ *Président : MELIS Cédric.*
- ✓ *Directrice administrative : MOLLE Janique : 065/34 85 65.*
- ✓ *Secrétariat : 065/33 52 70.*
- ✓ *Courriel : [direction@santemons.be](mailto:direction@santemons.be).*
- ✓ *N° agrément de service : 5672.*
- ✓ *N° entreprise : 0214.732.561.*
- ✓ *Siège social : Rue des Arquebusiers, N° 5 - 7000 Mons.*

## INTRODUCTION.

C'est avec un dynamisme nouveau que s'élabore le prochain plan stratégique triennal. Après le renouvellement de ses mandataires (lié aux élections de fin 2018), c'est avec un regard neuf que le C.I.S.C.M. (Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons) s'oriente vers l'avenir. Si le défi du précédent plan stratégique (2017-2019) était le retour à l'équilibre financier, le défi du présent plan stratégique 2020-2022 est non seulement de renforcer cet équilibre budgétaire mais surtout de l'ancrer de manière pérenne.

Le précédent plan stratégique triennal était ambitieux. Comme annoncé lors de son évaluation l'an dernier, toutes les mesures proposées n'ont pas pu être concrétisées et peuvent faire l'objet d'une reconduction pour le futur. Son aboutissement est pourtant un pari gagné puisque les comptes annuels 2018 affichent un résultat positif, précaire certes, mais concret. Dans l'avenir, il s'agira donc non seulement d'achever les différents chantiers entamés lors du précédent plan financier de 2017-2019 mais également d'appréhender avec ambition de nouveaux challenges comme le rapprochement avec le Centre intercommunal Arthur Nazé qui poursuit un travail identique. Un projet de fusion par absorption est à l'étude entre les centres pré-qualifiés.

## PREVISIONS BUDGETAIRES 2020-2022.

Les prévisions budgétaires 2020-2022 proposées en annexe, se déclinent dans un scénario à situation inchangée avec uniquement Mons et Jurbise. Il s'agit de la présentation d'une situation à vitesse de croisière constante sans aucun changement structurel. Comme en témoignent à la fois les chiffres actuels mais également les prévisions des années précédentes, à situation inchangée, l'institution devra augmenter les apports communaux afin de continuer à couvrir l'ensemble de ses charges. C'est pourquoi, le modèle doit impérativement évoluer. Il s'agira dorénavant de responsabiliser les communes partenaires non associées pour l'heure. Ces communes sont au nombre de quatre : Lens, Soignies, Braine-Le-Comte et Silly. Stratégiquement, ces communes devront souscrire au capital et permettre de régulariser un partenariat qui présente trop d'inégalités. C'est donc dorénavant au niveau de l'augmentation des revenus que les efforts doivent maintenant se concentrer pour assurer une pérennité institutionnelle.

### Le premier axe stratégique

*La participation impérative des communes non-associées et de nouvelles communes :*

**SILLY – BRAINE-LE-COMTE - SOIGNIES – LENS**

**FRAMERIES, nouvelle commune ?**

*En effet, le subside officiel accordé par l'O.N.E. par enfant est insuffisant pour couvrir les charges de notre institution. A défaut d'un refinancement adéquat par*

la Fédération Wallonie-Bruxelles, le conseil d'administration a décidé d'interpeller officiellement chaque commune non-associée pour la sensibiliser au déséquilibre financier entre les communes associées et les non-associées. Pour l'équilibre de l'institution, il s'agira pour toutes les communes de participer de manière proportionnelle à la future structure. En annexe, une prévision budgétaire nommée « **scénario 1** » permet de constater que le modèle où toutes les communes participent proportionnellement à leur taille tient la route.

La réflexion est déjà aboutie sur le nombre de part (24,79€) à souscrire pour chacune des communes partenaires :

Communes	Nbre Habitants	Nbre de parts	Nbre de parts à souscrire	Valeur à souscrire en capital
Mons	95.163	720	0	0
Jurbise	10.377	79	49	1.214,71 €
Soignies	28.007	212	212	5.253,00 €
Lens	4.527	34	34	849,09 €
Braine-le-Comte	21.889	166	166	4.105,51 €
Silly	8.323	63	63	1.561,06 €

Une autre commune a également manifesté le souhait d'envisager une prise de participation dans l'Intercommunale : Frameries. Elle organise jusqu'à ce jour son propre service PSE via son CPAS ainsi que pour la commune de Quévy. La Commune de Frameries s'associe désormais à la démarche via un groupe de travail installé début octobre. Vu sa population, la commune de Frameries devrait à son tour souscrire 166 parts soit un total en valeur de 4.110,57€.

## Le deuxième axe stratégique

*Créer au sein du Cœur du Hainaut un centre homogène dévolu à la prévention de la santé telle qu'organisée par le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école.*

*Une nouvelle démarche vient officiellement d'être initiée à savoir le processus de rapprochement entre le Centre Intercommunal de Santé « ARTHUR NAZE » et notre Intercommunale.*

*Ces Intercommunales dont l'objet social, d'intérêt communal, est identique entendent s'associer dans le but de conjuguer leur expérience, leur compétence et leur connaissance socio-économique de leur territoire respectif engrangées au fil des nombreuses années dans le domaine de la promotion de la santé scolaire afin d'optimiser l'exercice de cette mission de service public aussi primordiale conformément aux dispositions relatives aux intercommunales instituées par le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation.*

*Dans la mouvance actuelle consistant en une gestion responsable et efficiente d'une ou de plusieurs activités relevant de l'intérêt communal, les Intercommunales précitées souhaitent ainsi regrouper l'intégralité de leur patrimoine au sein d'une unique personne morale de droit public laquelle serait ainsi mieux adaptée pour répondre tant sur le plan des infrastructures, de la logistique que du personnel administratif et médical aux besoins des enfants scolarisés et de leurs parents.*

*Au travers d'une telle entité publique, la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités sera, à n'en pas douter, plus ergonomique.*

*En effet, la mise en œuvre du soutien et du développement de programme de promotion de la santé et de promotion d'un environnement favorable à la santé au sein des communautés scolaires rayonnera sur un territoire géographique plus étendu ; corollairement, le champ des activités imparties à l'Intercommunale issue de la fusion qui renferme de manière non exhaustive : l'accueil des enfants en dehors de leur milieu familial ; l'élaboration, le suivi, l'évaluation de la politique promouvant la santé établie sur base de l'individualisation des besoins et des attentes des populations concernées et des priorités relevant de la santé publique fixées par le gouvernement de la Communauté française ; la promotion d'un environnement favorable à la santé par l'identification des carences affectant les installations équipant les établissements scolaires en ce compris leurs installations sanitaires ; l'organisation et le suivi des bilans obligatoires de santé individuels des élèves et des étudiants durant leur parcours scolaire, ne pourra jouir que d'une meilleure uniformité résultant d'une action commune plus pragmatique menée au bénéfice des enfants scolarisés lesquels exciperont de prestations de santé exécutées dans une structure moderne, salubre et sécuritaire.*

*L'objectif est de créer au sein du Cœur du Hainaut un centre homogène dévolu à la prévention de la santé telle qu'organisée par le décret de la Communauté française du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités.*

*Le mécanisme de la fusion par absorption paraît le plus adéquat dans une perspective de simplification, de cohérence et de continuité du secteur d'activité statutaire co-exercé par les Intercommunales pré-identifiées.*

*Il s'agit d'un projet ambitieux, fascinant, nécessitant l'accomplissement de diverses démarches qu'elles soient légales, administratives, comptables ou notariales... ; toutefois l'opportunité de mettre à la disposition de nos jeunes concitoyens scolarisés une entité de service public dédiée à la promotion de la santé dans les établissements scolaires, doit nous pousser, par nos efforts collaboratifs, à les surmonter afin d'exécuter ce noble projet.*

Si le travail est actuellement entamé concrètement pour finaliser tous ces objectifs, il est à l'heure actuelle, impossible de déterminer l'aboutissement vu les processus qui viennent seulement de débiter avec les nouveaux mandataires installés en juin 2019. Du coup les prévisions budgétaires restent remplies d'incertitude. La concrétisation des différents objectifs énoncés dans le présent plan stratégique exigera donc, dans un avenir proche, un nouveau plan financier affiné et précisé en fonction de la garantie de l'une ou l'autre variable.

### **AU NIVEAU DE SON BÂTIMENT.**

Pour rappel, le C.I.S.C.M. est propriétaire à part entière du bâtiment qu'il occupe. Celui-ci représente environ 800 mètres carré de superficie totale. Sans aucun investissement, celui-ci se dégrade inexorablement, est énergivore même s'il est toujours agréé et conforme aux normes légales de sécurité.

Après la perte de ses locataires (Médecine du travail SPMT-Arista et consultations O.N.E.), le plan stratégique actuel envisage la revalorisation de ses locaux inoccupés, dans l'attente de réanalyser ses besoins exacts (population sous

tutelle). Dans un premier temps la vente du bâtiment est suspendue afin de garantir une stabilité temporelle et de pouvoir accueillir des nouveaux colocataires en toute quiétude. Ensuite, les responsables de l'institution devront prendre attitude sur la question du bâtiment. Toutes les options devront être étudiées (vente, achat, rénovation complète ou partielle...).

C'est indispensable, un minimum d'investissement sera donc réalisé dans les deux prochaines années afin de continuer à y travailler au mieux et accueillir au mieux nos bénéficiaires.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE.**

La mise en application des mesures proposées dans le plan stratégique, devrait engendrer une modification des statuts de l'Intercommunale. En effet, les communes non-associées (en l'occurrence Soignies, Braine-Le-Comte, Lens et Silly) ainsi que d'éventuelles d'autres communes liées à un rapprochement de services, vont être officiellement sollicitées non seulement pour participer financièrement (à titre d'équité par rapport aux autres) mais également pour s'associer à part entière comme associées dans la gestion de l'institution.

Une nouvelle dénomination pourrait alors être proposée afin d'être plus significative et plus adaptée à la nouvelle réalité (entrée éventuelle de nouveaux associés, disparition du « Centre de Santé », uniquement service PSE.). Un sigle et un logo pourraient alors également y être intégrés. Un site web et une présence sur les réseaux sociaux pourraient également se concrétiser.



## POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL.

La politique de gestion du personnel se poursuivra, notamment en ce qui concerne les fins de carrière qui se profilent inéluctablement. Elle sera accompagnée de :

- L'actualisation des statuts car les documents existants sont anciens et ne correspondent plus aux réalités actuelles (Mi-temps médicaux, aménagement fin de carrière...). Elle sera abordée en concertation avec toutes les parties concernées (syndicat, médecine du travail...).
- La révision du montant des indemnités des médecins, afin de rendre l'activité plus attractive et fidéliser les potentielles jeunes recrues.
- La formation continuée du personnel afin d'améliorer au maximum la qualité du travail et les compétences de chacun.

Il échet de signaler aussi que si nous aboutissons à une fusion par absorption, cela impliquera le transfert du personnel de la société dissoute vers la société bénéficiaire.

Le personnel statutaire œuvrant au sein de la société absorbée conservera l'ensemble de ses droits et avantages compte tenu du caractère public de la société bénéficiaire (le Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons) en ce compris les droits à la pension.

En revanche, une attention toute particulière devra être portée quant aux possibles paiements des cotisations de responsabilisation suivant que les agents statutaires aient été ou non affiliés au Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales ou locales.

La reprise du personnel contractuel n'est aucunement soumise à la libre négociation, dès lors que cette catégorie de travailleurs, en cas de transfert, bénéficie d'une protection en termes de droits acquis en application de la directive 2001/23/CE du conseil du 12 mars 2001 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprises, d'établissements ou de perte d'entreprises ou d'établissements.

Cette directive impose au cessionnaire (le nouvel employeur) une interdiction de licenciement ; le maintien des droits des travailleurs est donc de rigueur : les droits et les obligations provenant pour le cédant (l'ancien employeur) d'un contrat de travail ou d'une relation de travail existant à la date du transfert, sont ainsi transférés au cessionnaire.

Concrètement, les travailleurs peuvent prétendre au maintien des conditions de travail collectives et individuelles qui existaient à la date du transfert. Des aménagements des conditions de travail sont autorisés (lieu de travail – modification marginale des attributions - remplacement de certains avantages par d'autres) mais ne peuvent en principe pas concerner des conditions essentielles telles que la fonction occupée par le travailleur, la rémunération voire les régimes de travail.

## PROGRAMME DE PROMOTION DE LA SANTE.

### ❖ Missions décrétales.

Notre service de Promotion de la Santé à l'École a bien évolué ces dernières années, sous l'impulsion de sa nouvelle tutelle O.N.E. en place depuis 2016. Un nouveau Décret du 14 mars 2019 a refixé les missions des services de Promotion de la Santé à l'École : pas de grande révolution au niveau de la prévention de la santé, ni de la méthodologie. Néanmoins, on sent une réelle volonté d'évolution, de soutien et de présence de l'O.N.E. auprès des services de la P.S.E. La vaccination est particulièrement valorisée et l'élargissement de la couverture vaccinale encouragée par la mise à disposition de formations continues gratuites à destination de l'ensemble du personnel, de matériel didactique (modèles de formulaires, folders...). Du nouveau matériel pour les cabinets de biométrie est également gracieusement offert (Tests de vue, Frigos, containers isothermiques).

Dans ce contexte financier en évolution interne et externe, notre service de Promotion de la Santé à l'École poursuivra donc l'ensemble des principales missions décrétales qui lui sont confiées, à savoir :

- La réalisation des bilans de santé obligatoires.
- Le programme de vaccination adapté à l'âge des enfants.
- La prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles,
- L'établissement du recueil standardisé d'informations sanitaires,
- La promotion de la santé dans les écoles.
- La visite de l'ensemble des établissements scolaires sous tutelle.

Dans sa philosophie de centre vaccinateur, notre service P.S.E. va encore renforcer son activité de vaccination dans les prochaines années, notamment en élargissant au maximum la couverture du HPV (contre le papillomavirus

responsable notamment du cancer du col de l'utérus). Il s'agira non seulement de vacciner un maximum de filles (en 6<sup>ème</sup> primaire plutôt qu'en secondaire) mais également de convaincre les garçons (non concernés jusqu'à présent) de l'intérêt de le faire (notamment pour éliminer la transmission). Ces modifications du calendrier vaccinal vont engendrer un surcroît de travail important ainsi qu'une réorganisation au sein des pratiques quotidiennes.

#### ❖ Rôle de formateur.

Dans les prochaines années, le Centre maintiendra ses conventions avec la section paramédicale de la Haute Ecole Condorcet, et continuera ainsi à garder son rôle de formateur en accueillant et en encadrant quotidiennement plusieurs stagiaires aspirants en nursing, dans le cadre de leurs stages de pratique professionnelle.

#### ❖ Projet de service.

Le précédent projet de service lié à l'agrément (2014-2020) a été prolongé de deux ans par l'O.N.E., soit jusqu'en août 2022. Notre institution aura donc le temps de redéfinir un nouveau projet en fonction de l'évolution de sa nouvelle population scolaire sous tutelle.

## CONCLUSION.

La concrétisation du présent plan stratégique devrait permettre d'appréhender de manière beaucoup plus optimiste l'avenir du Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons. En effet, il devrait, dans les 3 prochaines années, gommer les difficultés financières et permettre d'envisager plus sereinement la mise en place de projets de promotion de la santé.

Il devrait également améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel (médical, paramédical, social et administratif), son confort, son environnement, la qualité de l'accueil de l'ensemble de la population accueillie (élèves, enseignants, équipes éducatives, partenaires tels que PMS, planning familial...).

Le Conseil d'administration doit pourtant continuer à rester attentif à une gestion rigoureuse et restrictive de ses dépenses et poursuivre ses efforts en termes de stratégie pour limiter les effets négatifs imposés par des organismes externes.

En bref, les années à venir devraient insuffler un élan neuf au Centre Intercommunal de Santé et être un levier pour lui permettre de se tourner résolument vers l'avenir et ce, dans la modernité.

Budget 2020 arrêté par le Conseil d'administration en du 5 novembre 2019.

<b>C.I.S.C.M. - Budget 2020.</b>							
<b>Mons et Jurbise - communes associées</b>							
		<b>Année</b>					<b>Année</b>
	<b>CHARGES.</b>	<b>2020</b>			<b>PRODUITS.</b>		<b>2020</b>
Postes :				Postes :			
60	<b>FRAIS MEDICAUX</b>	7.000,00 €		73	<b>SUBSIDES</b>		
				737	Subsides O.N.E.		330.000,00 €
61	<b>SERVICES et BIENS DIVERS</b>			738	Arriérés subsides de fonctionnement		
611	Frais relatifs au bâtiment et à son contenu	20.000,00 €		739	Autres subsides		
612	Fournitures	20.000,00 €		73901	Ville Mons - 3,40€		323.554,20 €
613	Rétribution des tiers	50.000,00 €		73902	Commune Jurbise - 3,40€		35.281,80 €
614	Frais généraux divers	1.300,00 €		73903	Communes non-associées		- €
615	Frais de transport	22.000,00 €		7393	Province du Hainaut		52.000,00 €
617	Frais de recours à du personnel intérimaire	5.000,00 €					
618	Rémunérations des administrateurs et Médecin responsable	17.500,00 €		74	<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
				742	Indemnités d'occupation de la Province		32.742,00 €
62	<b>REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES et PENSIONS</b>			7430	Fedris		
620	Salaires et Rémunérations brutes	365.000,00 €		7431	Umons		600,00 €
621	Cotisations patronales	145.000,00 €		7434	Enseignement provincial		4.500,00 €
623	Autres frais du personnel	8.000,00 €		7435	UCLouvain		200,00 €
624	Cotisation de responsabilisation	103.928,00 €		7440	Récupération d'assurances		
625	Provision pour pécule de vacances	- €					
				75	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
63	<b>AMORTISSEMENTS, PROVISIONS pour RISQUES et CHARGES</b>	10.150,00 €		750	Produit des immobilisations financières		
65	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	4.000,00 €		76	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
66	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	- €			Résultat de l'exercice: (-)bénéfice/perte		- €
<b>TOTAL :</b>	<b>CHARGES :</b>	<b>778.878,00 €</b>			<b>PRODUITS :</b>		<b>778.878,00 €</b>
		-					-

## Prévision budgétaire à situation inchangée à l'horizon 2021-2022

*Scénario à situation inchangée*

<b>C.I.S.C.M. - Budget 2020 et prévisions budgétaires 2021-2022 à situation inchangée.</b>											
<b>Mons et Jurbise - communes associées</b>											
			Année	Année	Année				Année	Année	Année
			2020	2021	2022				2020	2021	2022
Postes :						Postes :					
		<b>CHARGES.</b>						<b>PRODUITS.</b>			
60		<b>FRAIS MEDICAUX</b>	7.000,00 €	7.100,00 €	7.200,00 €	73		<b>SUBSIDES</b>			
							737	Subsides O.N.E.	330.000,00 €	330.000,00 €	330.000,00 €
61		<b>SERVICES et BIENS DIVERS</b>					738	Arriérés subsides de fonctionnement			
	611	Frais relatifs au bâtiment et à son contenu	20.000,00 €	22.500,00 €	25.000,00 €		739	Autres subsides			
	612	Fournitures	20.000,00 €	22.500,00 €	25.000,00 €		73901	Ville Mons - 3,40€/3,70€/4,5€	323.554,20 €	352.103,10 €	428.233,50 €
	613	Rétribution des tiers	50.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €		73902	Commune Jurbise - 3,40€/3,70€/4,5€	35.281,80 €	38.394,90 €	46.696,50 €
	614	Frais généraux divers	1.300,00 €	1.400,00 €	1.500,00 €		73903	Communes non-associées	- €	- €	- €
	615	Frais de transport	22.000,00 €	22.500,00 €	23.000,00 €		7393	Province du Hainaut	52.000,00 €	52.000,00 €	52.000,00 €
	617	Frais de recours à du personnel intérimaire	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €						
	618	Rémunérations des administrateurs et Médecin responsable	17.500,00 €	17.500,00 €	17.500,00 €	74		<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
							742	Indemnités d'occupation de la Province	32.742,00 €	32.742,00 €	- €
62		<b>REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES et PENSIONS</b>					7430	Fedris			
	620	Salaires et Rémunérations brutes	365.000,00 €	372.000,00 €	380.000,00 €		7431	Umons	600,00 €	600,00 €	600,00 €
	621	Cotisations patronales	145.000,00 €	148.000,00 €	151.000,00 €		7434	Enseignement provincial	4.500,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €
	623	Autres frais du personnel	8.000,00 €	8.200,00 €	8.400,00 €		7435	UCLouvain	200,00 €	200,00 €	200,00 €
	624	Cotisation de responsabilisation	103.928,00 €	118.294,00 €	156.585,00 €		7440	Récupération d'assurances			
	625	Provision pour pécule de vacances	- €	- €	- €						
63		<b>AMORTISSEMENTS, PROVISIONS pour RISQUES et CHARGES</b>	10.150,00 €	10.150,00 €	10.150,00 €	75		<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
							750	Produit des immobilisations financières			
65		<b>CHARGES FINANCIERES</b>	4.000,00 €	4.000,00 €	4.000,00 €	76		<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
66		<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	- €	- €	- €			Résultat de l'exercice: (-)bénéfice/perte	- €	- 6.896,00 €	- 3.395,00 €
<b>TOTAL :</b>		<b>CHARGES :</b>	<b>778.878,00 €</b>	<b>804.144,00 €</b>	<b>859.335,00 €</b>			<b>PRODUITS :</b>	<b>778.878,00 €</b>	<b>804.144,00 €</b>	<b>859.335,00 €</b>

## Prévision budgétaire avec l'association des 4 communes partenaires :

*Scénario 1 : Base des subsides communaux : 3,10€ par habitant durant les 3 ans*

<b>C.I.S.C.M. - Prévisions budgétaires 2020-2022.</b>									
<b>Hypothèse 1 Association des 4 communes partenaires :</b>									
<b>Silly, Braine-le-Comte, Lens, Soignies</b>									
		Année	Année	Année					
		2020	2021	2022					
Postes :	<b>CHARGES.</b>				Postes :	<b>PRODUITS.</b>	Année	Année	Année
		2020	2021	2022			2020	2021	2022
60	<b>FRAIS MEDICAUX</b>	7.000,00 €	7.100,00 €	7.200,00 €	73	<b>SUBSIDES</b>			
					737	Subsides O.N.E.	330.000,00 €	330.000,00 €	330.000,00 €
61	<b>SERVICES et BIENS DIVERS</b>				738	Arriérés subsides de fonctionnement			
611	Frais relatifs au bâtiment et à son contenu	20.000,00 €	22.500,00 €	25.000,00 €	739	Autres subsides			
612	Fournitures	20.000,00 €	22.500,00 €	25.000,00 €	73901	Ville Mons (3,10€/3,10€/3,10€)	295.005,30 €	295.005,30 €	295.005,30 €
613	Rétribution des tiers	50.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	73902	Commune Jurbise (3,10€/3,10€/3,10€)	32.168,70 €	32.168,70 €	32.168,70 €
614	Frais généraux divers	1.300,00 €	1.400,00 €	1.500,00 €	73903	Nouvelles Communes à associer (3,10€)	194.512,60 €	194.512,60 €	194.512,60 €
615	Frais de transport	22.000,00 €	22.500,00 €	23.000,00 €	7393	Province du Hainaut	52.000,00 €	52.000,00 €	52.000,00 €
617	Frais de recours à du personnel intérimaire	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €					
618	Rémunérations des administrateurs et Médecin responsable	17.500,00 €	17.500,00 €	17.500,00 €	74	<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
					742	Indemnités d'occupation	32.742,00 €	32.742,00 €	- €
62	<b>REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES et PENSIONS</b>				7430	Fedris			
620	Salaires et Rémunérations brutes	365.000,00 €	372.000,00 €	380.000,00 €	7431	Umons	600,00 €	600,00 €	600,00 €
621	Cotisations patronales	145.000,00 €	148.000,00 €	151.000,00 €	7434	Enseignement provincial	4.500,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €
623	Autres frais du personnel	8.000,00 €	8.200,00 €	8.400,00 €	7435	UCLouvain	200,00 €	200,00 €	200,00 €
624	Cotisation de responsabilisation	109.083,00 €	118.294,00 €	156.585,00 €	7440	Récupération d'assurances			
625	Provision pour pécule de vacances	- €	- €	- €					
63	<b>AMORTISSEMENTS, PROVISIONS pour RISQUES et CHARGES</b>	15.150,00 €	22.300,00 €	32.425,00 €	75	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	- €	- €	- €
					750	Produit des immobilisations financières	- €	- €	- €
65	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	7.750,00 €	7.750,00 €	7.750,00 €	76	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	- €	- €	- €
66	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	- €	- €	- €		Réduction de la perte reportée/ Régularisation	- 148.945,60 €	- 122.184,60 €	- 24.126,60 €
<b>TOTAL :</b>	<b>CHARGES :</b>	<b>792.783,00 €</b>	<b>820.044,00 €</b>	<b>885.360,00 €</b>		<b>PRODUITS :</b>	<b>792.783,00 €</b>	<b>820.044,00 €</b>	<b>885.360,00 €</b>
		-	-	-			-	-	-